

NOTE DE SYNTHÈSE

CONSEIL DU 19.09.2019

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 20 JUIN 2019

Les membres sont appelés à approuver le compte-rendu de la séance du 20 juin 2019 – transmis par mail en date du 04 juillet 2019.

3. PRESENTATION DU PROJET TOURISTIQUE PAR LA STE EAK

La Sté. EAK a annoncé qu'elle allait s'implanter en Alsace du Nord sur le site de l'Ex BA 901. Une présentation détaillée du projet d'aménagement d'une tour panoramique et d'un chemin des cimes vous sera faite par le responsable de la société.
Durée : 30 minutes

4. ACQUISITION DE TERRAINS MILITAIRES

Dans le cadre de la mise en oeuvre du projet touristique lié au CRSD de Drachenbronn et de la fiche Axe 1 n° 3 portant sur la création d'un parc touristique innovant, la Communauté de Communes se porte acquéreur des terrains militaires suivants : Le terrain de sport et le chenil de l'ex BA 901.

a) Terrain de sport :

Il sera transformé en parking pour une partie, cet ensemble a été estimé par les services fiscaux pour un montant de 116.000 € H.T cadastré comme suit :

commune de Drachenbronn-Birlenbach, section 9, lieudit « Stockmatt », parcelle n° 92 d'une superficie de 3 ha, 22 a et 15 ca.

b) Ex Chenil

Cet immeuble sera transformé en parc d'aventures par le Sté EAK. L'estimation réalisée par les services fiscaux se chiffre à 56.000 € H.T.

Le conseil est appelé à autoriser le Président à signer les actes notariés se rapportant à ces acquisitions.

5. VENTE D'UN TERRAIN

Vu la demande formulée par la Sté. EAK pour l'acquisition des parcelles de l'ex chenil militaire cadastrées comme suit :

- commune de Drachenbronn-Birlenbach, section 9, lieudit « Siebenbronnen Muehle », parcelle n°85 d'une superficie de 221.87 ares.
- commune de Cleebourg, section H, lieudit « Hinterwald », parcelle n° 20 d'une superficie de 26.2 ares.

afin d'y réaliser un parc d'aventures.

Le conseil est appelé à autoriser le Président à signer cette vente aux mêmes conditions que l'acquisition soit 56.000 € H.T.

6. INFORMATION D'UNE DECISION PRISE PAR LE PRESIDENT

- Signature du marché de prestation de service avec le Bureau d'Etudes ALKHOS – 15, Rue de Pologne à 71850 CHARNAY LES MACON pour une étude de réalisation d'un schéma de planification de liaisons cyclables intercommunautaires pour un montant de 47.940 € TTC

A noter que le coût de revient pour la CCPW est de 4.794 € soit 10%.

L'opération étant subventionnée à hauteur de : 33.558 € (70%) par l'ADEME et 4.794 € (10%) par le Département. La CCOF participe à hauteur de 4.794 € (10%).

7. RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Pour le financement de nos besoins ponctuels de trésorerie et notamment pour pallier les décalages d'encaissement des subventions et la facturation des ordures ménagères, il est proposé la mise en place d'une nouvelle ligne de trésorerie pour un montant de 500.000 € sur une durée d'un an.

Il ne sera fait appel à cette ligne de trésorerie qu'en cas de besoin.

Une consultation a été lancée auprès de différents organismes bancaires.

Les offres sont attendues jusqu'au 15 septembre 2019.

Montant demandé : 500.000 €

8. APPROBATION ET SIGNATURE DU POCE

Les EPCI d'Alsace du Nord (CCOF – CCSP – CCPW – CCPN – CCBZ et la CAH) ont d'un commun accord décidé de conclure un partenariat avec la Région Grand'Est sous forme d'un Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE).

Le POCE est constitué de 3 chapitres :

- Un chapitre commun constitué des projets portés à l'échelle de l'Alsace du Nord
- Un chapitre spécifique au territoire de l'agglomération de Haguenau et de la communauté de communes de la Basse-Zorn
- Un chapitre portant sur le territoire des communautés de communes de Sauer-Pechelbronn, des Pays de Wissembourg et de Niederbronn-les-Bains et de l'Outre-Forêt.

Le POCE porte sur une durée allant jusqu'au 31.12.2021. Il peut être révisable en cours si la conjoncture territoriale ou économique le justifie

Le document complet vous sera transmis par Wetransfer.

9. SIGNATURE CONVENTIONS

9.1. Ville de Wissembourg

En vue du versement de la subvention (28.500 €) relative aux activités de la NEF il y a lieu d'autoriser le Président à signer la convention financière y relative.

9.2. Conseil Départemental/Ville de Wissembourg – Centre de congrès à Wissembourg

Il y a lieu d'autoriser le Président à signer la convention partenariale dans le cadre du contrat départemental du territoire d'action nord pour le développement d'un centre de congrès à Wissembourg

10. CREATION D'UN POSTE

Le conseil est appelé à autoriser la création d'un poste de contractuel – animatrice de ludothèque - à raison de 35h pour une durée de 4 mois (pouvant aller jusqu'à 12 mois) pour assurer le remplacement du titulaire qui sera absent pour raison de santé.

Un appel à candidature a été lancé et les entretiens sont en cours.

11. REPARTITION DU PRODUIT GEMAPI

Suite à différentes réunions avec les Maires des communes concernées (Cleebourg – Ingolsheim – Oberhoffen-les-Wbg. – Riedseltz – Rott et Steinseltz), il a été proposé de reverser le produit que nous avons touché par le SIEAAR aux communes respectives.

Le montant à répartir est de 20.566,45 €.

La clé de répartition retenue est fonction du nombre d'habitants, à savoir :

COMMUNE	POPULATION AU 01/01/2019	MONTANT A REVERSER
CLEEBOURG	728	4.153,22 €
INGOLSHEIM	310	1.768,54 €
OBERHOFFEN-LES-WBG.	337	1.922,58 €
RIEDELSTZ	1126	6.423,81 €
ROTT	479	2.732,69 €
STEINSELTZ	625	3.565,61 €
TOTAL	3605	20.566,45 €

Afin de pouvoir verser ces montants, il y a lieu de transférer les crédits correspondants du chapitre 011 vers le chapitre 67

12. DEMANDE DE SUBVENTION POUR PARTICULIER

PIG RENOV'HABITAT

- 1 dossier pour Oberhoffen-les-Wbg. pour un montant de 1.000 €

Le calcul du montant de la subvention est conforme à la délibération du 12 décembre 2016

13. RAPPORT D'ACTIVITES 2018

Le conseil est appelé à approuver le rapport d'activités 2018 de la Communauté de Communes (voir ci-joint)

Ce dernier devra faire l'objet d'une information à votre conseil municipal.

14. DIVERS